



PREMIER MINISTRE



Paris, le mardi 11 février 2014

Objet : Communiqué suite aux actes de vandalisme contre des « arbres de la laïcité ».

L'Observatoire de la laïcité constate depuis quelques mois plusieurs actes de vandalisme contre des « arbres de la laïcité », célébrant la loi du 9 décembre 1905. Il condamne fermement ces actes qui s'opposent à un principe fondamental de la République, garant du vivre ensemble. L'Observatoire de la laïcité appelle à replanter les arbres qui seraient coupés. Ce doit être l'occasion de rappeler que la République garantit la laïcité, c'est-à-dire, pour chacun de ses citoyens, la liberté de croire ou de ne pas croire et d'exprimer publiquement ses convictions dans les limites de l'ordre public et de la liberté d'autrui.

Pour toute question, merci de contacter M. Nicolas Cadène, Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, au 01 42 75 76 46 ou par courriel : secretariat.laicite@pm.gouv.fr.